



Sécurité Riviera

SERVICES GENERAUX

Police du commerce

P.a. Police Riviera
Rue du Simplon 38
Case postale
1800 Vevey 1

*Publipostage adressé aux commerçants
de Vevey*

Police du commerce : 021/ 966.83.87
Affaire traitée par : Mme Egnersson

Clarens, le 6 octobre 2011

VE/sj

Ouvertures nocturnes des magasins de Vevey durant les fêtes de fin d'année 2011

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, nous avons l'avantage de vous informer du programme d'ouverture prolongée des magasins durant la période des fêtes de fin d'année, tel qu'il a été arrêté par la Municipalité de Vevey dans sa séance du 29 septembre 2011.

Deux ouvertures nocturnes ont été fixées aux dates suivantes :

Mardi 20 décembre 2011 jusqu'à 22h00
Vendredi 23 décembre 2011 jusqu'à 22h00.

REÇU
18 OCT. 2011

Nous espérons ainsi vous avoir utilement renseignés et saisissons l'opportunité donnée pour vous souhaiter plein succès durant ces fêtes.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Lettre sans signature

(voir au verso)



Sécurité Riviera

Police des fêtes de l'an 2011 – 2012

A) MESURES PREALABLES

- Le Règlement sur les jours et heures d'ouverture et de fermeture des magasins, modifié le 3 mars 2005 par le Conseil communal, permet aux commerçants de disposer de deux possibilités d'ouverture nocturne durant la période précédant Noël.
- Deux **ouvertures nocturnes** sont autorisées le **mardi 20 décembre** et le **vendredi 23 décembre 2011**, jusqu'à 21h45, avec faculté de servir la clientèle jusqu'à **22h00**. Les dispositions de la Loi sur le travail devront être respectées.
- Les commerces fonctionnant sous forme d'entreprise familiale (art.11, lettre *d* du règlement) peuvent être ouverts tous les jours de 06h00 à 21h00, y compris les dimanches, les jours fériés et les jours de repos public. Ils pourront également être maintenus ouverts jusqu'à 21h45, le mardi 20 et le vendredi 23 décembre 2011.

B) MESURES PARTICULIERES, modifiant les heures d'ouverture et de fermeture normales des magasins :

1. Boulangeries-pâtisseries :
Ces commerces sont autorisés à ouvrir tous les jours jusqu'à 18h30, du 15 décembre 2011 au 2 janvier 2012.
2. Pharmacies :
Le 25 décembre 2011 et les 1^{er} et 2 janvier 2012, fermeture totale hormis la pharmacie de service.
3. Kiosques :
Ces commerces sont autorisés à ouvrir tous les jours du 15 décembre 2011 au 2 janvier 2012, jusqu'à 21h00 (art.10, lettre *d* du règlement).
4. Marchés :
Les marchés des samedis 24 et 31 décembre 2011 sont maintenus.
5. Etablissements publics :
Samedi 24 décembre 2011, selon l'horaire habituel avec possibilité de prolongation d'ouverture jusqu'à 02h00 pour les cafés-restaurants, jusqu'à 05h00 pour les établissements publics à vocation nocturne.
Les nuits du samedi 31 décembre 2011 au dimanche 1^{er} janvier 2012 et du 1^{er} au 2 janvier 2012, fermeture à 05h00 aux conditions habituelles pour tous les types d'établissements (demande de prolongation préalable à Sécurité Riviera et perception des taxes de prolongation).
7. Police de la rue :
Sont interdits, sans autorisation préalable de Sécurité Riviera, la vente et l'usage de détonants, pétards, grenouilles, fusées et autre objet pyrotechnique semblable, de même que l'usage de tout instrument bruyant.
8. Ramassage des ordures ménagères :
Selon le programme de la direction des Espaces publics.

POUR LA MUNICIPALITE DE VEVEY

Document sans signature